



Une Semaine en HAÏTI



Une rédaction d'Alterpresse

Une publication du Collectif Haïti de France

N°978

13 septembre 2010

- **Le défi de la rentrée scolaire 2010-2011 en Haïti**
- **Les personnes déplacées après le séisme continuent de réclamer des logements décentes**
- **Une nouvelle configuration de Port-au-Prince dans la controverse**
- **20 aspirants magistrats d'Haïti en formation en France de septembre 2010 à juillet 2011**

>>> Haïti-Education : Le défi de la rentrée scolaire pour 2010-2011.

Entre octobre 2010 et juin 2011, les élèves des niveaux préscolaire, fondamental et secondaire, passeront environ 190 jours en classe. Plus de 8 mois après, le contexte post-séisme est encore marqué par des traumatismes ainsi que par l'attente d'une amélioration des structures d'accueil appelées à être transformées en espaces permanents et efficaces (qualité de l'enseignement et massification) pour l'avenir national.

Les différentes épreuves officielles d'Etat (6e et 9e années fondamentales, baccalauréat première et deuxième parties) se tiendront entre fin juin et mi-juillet 2011, suivant la planification faite par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (Menfp) en Haïti.

Contrairement à 2009-2010 (qui a été initiée dans l'austérité chez la plupart des parents), en raison, notamment, des conséquences du séisme du 12 janvier 2010, les écoles seront ouvertes à partir du lundi 4 octobre 2010 (au lieu de septembre) sur l'ensemble du territoire national.

Les résultats des examens officiels d'Etat pour les départements géographiques de l'Ouest, du Sud-Est et des Nippes (une partie du Sud-Ouest) – directement affectés dans le tremblement de terre – seront disponibles d'ici la mi-septembre 2010. Ceux des 7 autres départements géographiques, indirectement touchés, ont été déjà publiés.

Avant la rentrée officielle scolaire 2010-2011, le Menfp compte organiser (durant la deuxième quinzaine de septembre 2010) une session extraordinaire pour les candidates et candidats qui n'auront pas réussi aux examens de la session ordinaire de juillet dernier. Il n'y aura pas de reprise, ce mois-ci, pour les élèves qui auront échoué en 9e année fondamentale.

80 % de l'offre en éducation étant aux mains du secteur privé, le niveau de frais scolaires annuels, réclamé aux parents, est à nouveau questionné. Une association de parents exige des autorités la promulgation de la loi sur les frais scolaires, votée par les deux chambres du Parlement dans l'objectif de diminuer les charges annuelles consenties par les familles en Haïti.

Dans la perspective de la rentrée prochaine du 4 octobre, le Menfp a réuni, dans un atelier les 8 et 9 septembre, plusieurs représentants de bailleurs et d'organisations non gouvernementales (Ong),

intéressés à la question de l'éducation en Haïti, en vue d'étudier les possibilités d'accompagnement global (élèves, parents, établissements scolaires) pour la nouvelle année académique, dont les besoins financiers et matériels sont estimés institutionnellement à 500 millions de dollars américains [US \$ 1.00 = 41.00 gourdes; 1 euro = 55.00 gourdes aujourd'hui].

Pour 2010-2011, les prix des manuels scolaires seront subventionnés par l'Etat à 70%, les élèves des écoles publiques recevront en début d'année des manuels qu'ils rendront en juin 2011, des bourses seront accordées à des élèves d'établissements non publics et le programme de cantines scolaires (allocation journalière d'un repas chaud et équilibré) aux élèves du cycle fondamental sera maintenu.

Insistant sur la priorité donnée à l'éducation par les parents en Haïti, la représentante du fonds des nations unies pour l'enfance (Unicef-Haïti), la belge Françoise Gruloos-Ackermans, convie les autres partenaires du Menfp à rejoindre l'Unicef dans un mouvement baptisé : « Mete men pou tout timoun ale lekol ! » (Collaborons pour la scolarisation de tous les enfants).

Le Menfp n'est pas encore parvenu à rendre totalement effectif le processus de scolarisation (universelle) de tous les enfants en Haïti (3 millions d'enfants scolarisés contre 500,000 non scolarisés actuellement), malgré des engagements réitérés et les prescriptions (y relatives) de la Constitution nationale du 29 mars 1987.

Les chiffres officiels font état de 38 000 élèves, 1 400 enseignants et 150 membres du personnel du ministère tués, 4 200 écoles détruites dans le séisme du 12 janvier qui a gravement endommagé le système éducatif haïtien et porté divers établissements scolaires à aménager des hangars pour accueillir les écolières et écoliers, dans les zones touchées, à partir d'avril 2010 pour le reste de l'année académique écoulée.

A signaler, sur le chapitre de l'éducation, que l'objectif d'alphabétisation de 4%, fixé par la secrétairerie d'Etat à l'alphabétisation (Sea) à la 11e campagne [wi nou kapab / oui, nous pouvons] lancée en septembre 2007, n'a pas été atteint en septembre 2010, faute de financement approprié, reconnaît le secrétaire d'Etat Carol Joseph, constatant l'échec enregistré à l'occasion de la journée mondiale d'alphabétisation le 8 septembre dernier.

>>> Les personnes déplacées continuent de réclamer des logements décents

8 mois après le tremblement de terre, la satisfaction du droit à des logements sociaux durables et décents (autres que les tentes) continue d'être l'objet de revendications, sans cesse exprimées par les personnes déplacées.

Le vendredi 10 septembre 2010, devant le siège du gouvernement haïtien, quelques dizaines de personnes ont crié leur indignation contre la situation "d'abris provisoires définitifs", à l'initiative du groupe de pression dénommé "force de réflexion et d'action sur la problématique du logement" (Frakka).

Les manifestantes et manifestants ont également menacé de bouder les prochaines élections, jugeant d'abord prioritaires le logement,

>>> Une nouvelle configuration de Port-au-Prince dans la controverse

Depuis la mi-août, des camions portant l'insigne "Haiti recovery group" (HRG) – un partenariat entre AshBritt Inc des Etats-Unis d'Amérique et GB Group (Haïti) - défilent dans une aire du centre-ville de la capitale Port-au-Prince, déclarée d'utilité publique le 2 septembre par le gouvernement.

Les terrains retenus, dans la délimitation définie, serviront à l'aménagement du nouveau centre-ville de Port-au-Prince et à la relocalisation des institutions publiques.

Aucun plan d'opérationnalisation n'est encore publié, ni les aménagements qui seront effectués en dehors de l'aire identifiée comme "d'utilité publique".

Les travaux de démolition, réalisés dans l'aire signalée, représentent « un danger pour le patrimoine haïtien », s'inquiète le comité d'union et de support aux municipalités (Cusm) dans des déclarations à l'agence en ligne AlterPresse.

Avant même de penser à démolir, « il fallait faire une étude préliminaire dans la zone pour savoir ce qui doit être sauvé, [...], établir un projet de construction et avoir l'assentiment des propriétaires ».

>> 10 mois de formation en France pour 20 lauréats de l'école de la magistrature d'Haïti

Les vingt (20) lauréats du dernier concours national de l'école de la magistrature (Ema), établissement chargé de la formation des juges en Haïti, vont poursuivre un cycle d'étude initiale à l'école nationale de la magistrature de Bordeaux (5 mois), et des stages (5 mois) dans plusieurs autres juridictions en France,

Ayant laissé le pays le mardi 7 septembre 2010, ils resteront 10 mois en France. A leur retour en Haïti, ils suivront une autre

la nourriture, la santé et l'éducation pour les enfants « avant d'aller aux urnes » et soulignant que les sinistrés « sont aussi l'électorat ».

En visite dans le pays, cette semaine, l'expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits humains en Haïti, le français Michel Forst, a réitéré sa demande d'un moratoire sur les expulsions qui, selon lui, sont « illégales » et se font sans l'aval d'une autorité judiciaire.

1,300,000 personnes déplacées sont réparties dans 1,300 camps à la capitale et les autres départements géographiques touchés par le séisme, selon de nouvelles estimations du gouvernement cité, le 9 septembre, par Forst.

Beaucoup d'édifices du centre de Port-au-Prince, vieux de plusieurs siècles, ont été très affectés le 12 janvier, mais certains ont résisté.

L'institut de sauvegarde du patrimoine national (Ispan), organisme public créé en 1979, a, pour sa part, pointé du doigt « des démolitions aveugles [...] qui obligent à réfléchir sur des questions liminaires telles [notamment] : doit-on ou peut-on tout conserver ? A qui appartient le patrimoine ? »

Dans le numéro du mois d'août (2010) de son bulletin, l'Ispan fait état d'une étude en cours et qui lui avait « déjà permis d'identifier un certain nombre d'édifices à haute valeur de patrimoine [dans le périmètre du marché en fer].

Parmi ceux-ci, des magasins à structures en fer et fonte, datant de la fin du 19^e siècle, ainsi que de vaste halles en maçonnerie de briques d'argile parfaitement conservés ou aisément récupérables »

« Il y existe de nombreux autres spécimens du même genre dans tout le centre ville de Port-au-Prince », assure l'Ispan.

formation théorique et pratique de 6 mois sur les spécificités du droit haïtien.

Les 20 aspirants magistrats sont accompagnés de 3 formateurs haïtiens, dont 2 membres de la section justice et droits humains de la mission des Nations Unies de stabilisation en Haïti, qui suivront, pendant 3 mois en France, un cycle de formation de formateurs.

COLLECTIF HAÏTI DE FRANCE

21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris
01 43 48 31 78

www.collectif-haiti.fr

ADHESION

20 € (individu)
50 € (association)

ABONNEMENT

15 € (mail) 40 € (envoi papier)

Chèque à l'ordre de Collectif Haïti de France

FOKAL

143, Avenue Christophe - B.P. 2720,

Port-au-Prince/ Haïti.

www.fokal.org



ALTERPRESSE

Rue Rigaud, n° 16

Pétionville/ Haïti

www.alterpresse.org

